



Renouvellement de la politique d'évaluation – Aperçu

Le 22 mars 2007

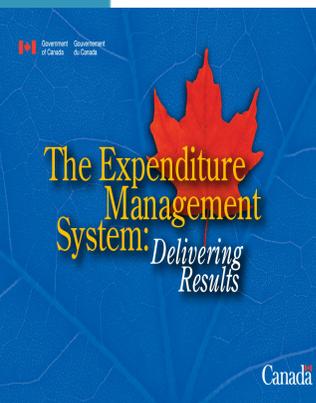
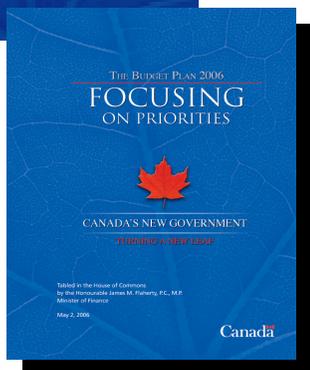
SGDDI n°



Amorcer le renouvellement de la politique d'évaluation

- I. Facteurs de changement
- II. Diagnostic
- II. Renouvellement de la politique d'évaluation –
Lignes directrices proposées
- III. Renouvellement de la politique d'évaluation –
Incidence sur les RMR?
- IV. Prochaines étapes

Facteurs clés du renouvellement de la politique d'évaluation



- La *Loi fédérale sur la responsabilité* exigera que tous les programmes de paiements de transfert soient réexaminés sur une période de cinq ans (pertinence et efficacité).
- Dans le *Budget 2006* ainsi que dans la *Mise à jour économique et financière 2006*, le gouvernement s'engage à utiliser les résultats et l'information sur l'optimisation des ressources pour encadrer l'établissement des priorités et la prise de décisions par le biais d'un nouveau SGD.
 - L'évaluation sera déterminante pour le respect de cet engagement.
- La politique d'évaluation actuelle ne répond pas aux besoins des administrateurs généraux et n'offre pas le soutien requis par les évaluateurs pour répondre aux demandes de renseignements du gouvernement (Rapport Breen, 2005).
- Le BVG a toujours insisté sur la nécessité d'évaluer les programmes continus.

« ...l'approche du gouvernement quant au contrôle des dépenses est fondée sur les trois principes suivants :

- les programmes gouvernementaux devraient miser sur les résultats et l'optimisation des ressources;
 - les programmes gouvernementaux doivent être conformes aux responsabilités fédérales;
 - les programmes qui ne cadrent plus dans leur définition originale doivent être éliminés. »
- « En tenant compte de ces principes, le gouvernement procédera à l'examen de son Système de gestion des dépenses. »

Exposé budgétaire 2006 (p. 18)

Diagnostic sur la fonction d'évaluation :

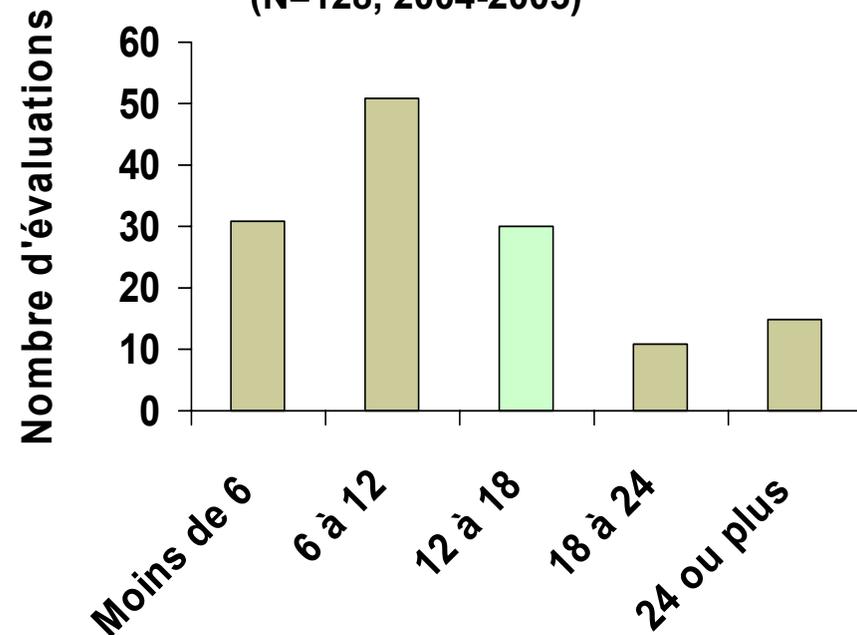
Les produits d'évaluation ne sont pas toujours disponibles en temps opportun et leur qualité n'est pas assurée.

De sérieuses lacunes sont constatées.

- 23 % des évaluations sont de piètre qualité en fonction des critères de 2001*.
- Les administrateurs généraux estiment que les évaluations sont coûteuses en temps et difficiles à comprendre**.
- 47 % des évaluations sont réalisées sur une période de plus de un an (N=128)***.

Nombre de mois nécessaire à la réalisation d'une évaluation

(Compte non tenu du temps nécessaire à l'obtention des approbations et à la publication) ***
(N=128, 2004-2005)



SOURCES : *Vérification d'EKOS sur la qualité de l'évaluation au sein du gouvernement fédéral (2004-2005); ** Rapport Breen, 2004-2005;

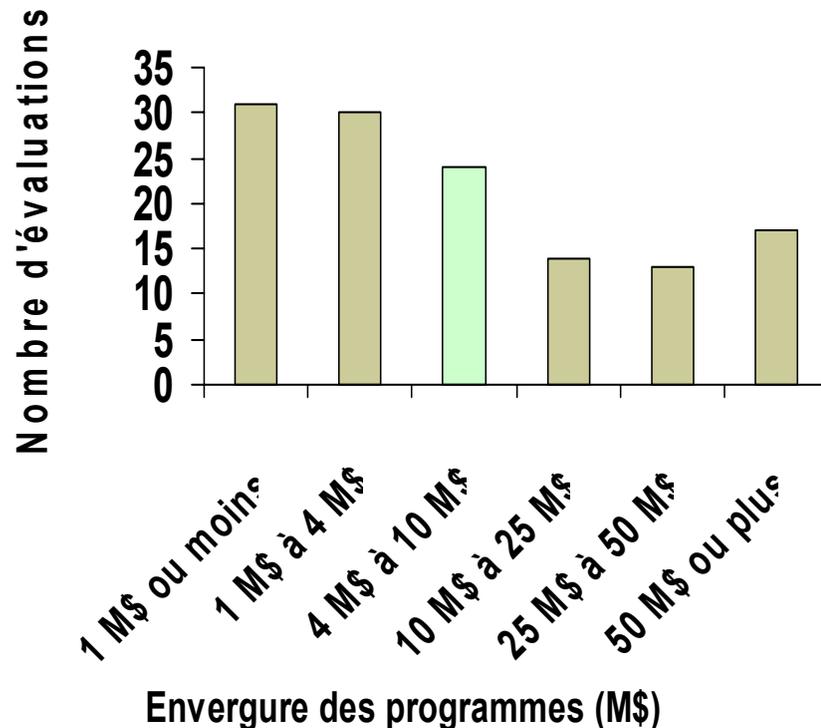
***Sondage annuel du CEE auprès des chefs d'évaluation 2005-2006

Diagnostic sur la fonction d'évaluation : Restreindre les points fondamentaux des évaluations en cours

La majorité des évaluations visent des petits programmes.

- La moitié des études d'évaluation visent des programmes d'une valeur de 4 millions de dollars et moins*.
- 12 % des évaluations visent des programmes d'une valeur de moins de 500 000 dollars*.
- Les administrateurs généraux réclament des évaluations de haut niveau. Ils veulent connaître le rendement des ministères en ce qui a trait aux politiques ou aux programmes de plus haut niveau de l'AAP**.
- Le BVG a toujours encouragé la réalisation d'évaluations pour les programmes de plus grande envergure retenant l'intérêt des membres du Parlement***.

Envergure des programmes évalués (N=129, 2004-2005)*



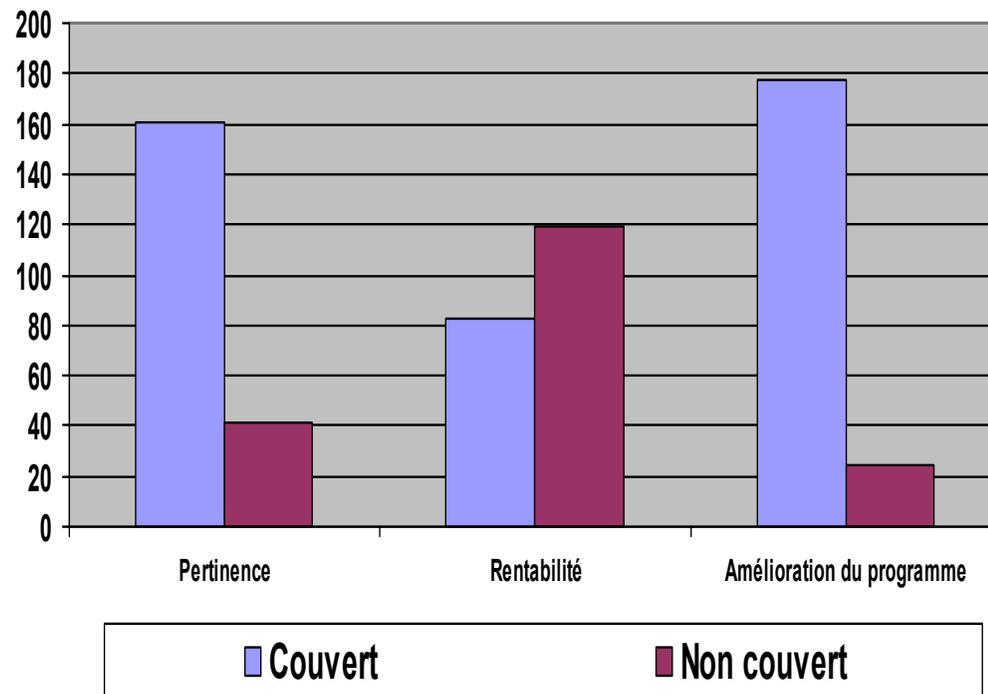
SOURCES : *Sondage annuel du CEE auprès des ministères, 2005; **Rapport Breen, 2005; ***Rapport de la vérificatrice générale du Canada (mai 1996), chapitre 3, et Rapport du vérificateur général du Canada – (décembre 2000), Chapitre 20 – Annexe D

Diagnostic sur la fonction d'évaluation : Souvent, les évaluations n'abordent pas les questions appropriées.

La majorité des évaluations visent l'amélioration des programmes.

- Les évaluations convaincantes quant à la pertinence et à l'optimisation des ressources sont rares**.
- La majorité des évaluations visent principalement l'amélioration des programmes (72 %)*.
- Un équilibre doit être établi entre l'amélioration générale des programmes et l'analyse des programmes donnant de piètres résultats.

Questions ciblées par les évaluations (Rapports d'évaluation 200)*



SOURCE : *Base de données du SCT – évaluations (ERIC); **Rapport sur les consultations du CEE, 2004



Aperçu – Objectif et éléments clés de la politique proposée

Objectif de la politique : S'assurer que l'information recueillie dans le cadre des évaluations est transmise aux ministres, aux ministères et aux organismes centraux afin d'étayer les prises de décision relatives aux politiques, à la gestion des dépenses et à l'amélioration des programmes.

La politique proposée, et les lignes directrices s'y rapportant, visent ce qui suit :

1. Recentrer l'évaluation en matière d'optimisation des ressources et renforcer la responsabilité de la fonction
2. Accroître la portée de l'évaluation
3. Renforcer la gouvernance et l'utilisation
4. Établir des critères et des normes de compétence appropriés en matière d'évaluation applicables aux évaluateurs
5. Consolider la capacité de leadership du SCT et accroître son utilisation des renseignements obtenus dans le cadre des évaluations
6. Répondre aux besoins des petits organismes en matière d'évaluation

Objectif de la politique proposée : recentrer l'évaluation en matière d'optimisation des ressources

- Utiliser les données recueillies dans le cadre des évaluations de façon à faciliter l'amélioration des programmes ainsi que l'évaluation du rendement de ces derniers (identification des occasions de placement et de répartition)

Propositions relatives à la politique :

- Recentrer l'évaluation sur les résultats et sur l'optimisation des ressources (notamment quant à la pertinence et au rendement des programmes).
 - Établir des normes claires quant au contenu d'un rapport d'évaluation et aux personnes autorisées à exécuter une évaluation.
 - S'assurer que les évaluations utilisées pour étayer les prises de décision permettent de tirer des conclusions quant à la pertinence et à l'efficacité des programmes.
- Adopter de nouvelles stratégies d'évaluation visant à faciliter le respect des échéances et à accroître la rigueur des évaluations (tout en établissant un lien entre la complexité des évaluations et les risques que comportent les programmes).

Ensemble des stratégies d'évaluation proposées

- Évaluation stratégique des politiques
- Évaluation des répercussions
- Évaluations ciblées
- Évaluation de la mise en œuvre

Objectif de la politique proposée : accroître la portée de l'évaluation

- La Loi fédérale sur la responsabilité vise à ce que tous les programmes de paiements de transfert soient réexaminés dans les cinq prochaines années.
- Le renouvellement du service SGD pourrait s'étendre au-delà des subventions et des contributions afin de comprendre une révision des dépenses directes associées à tous les programmes pendant les cinq prochaines années.

Propositions relatives à la politique :

- Le nouvel examen de tous les programmes de paiements de transfert (dépenses directes des programmes) sur une période de cinq ans sera possible grâce à la réalisation de certaines étapes :
 1. Recentrer les examens de la direction afin qu'ils soient axés davantage sur l'optimisation des ressources.
 2. Améliorer l'efficacité grâce à la mise en œuvre de stratégies d'évaluation flexibles axées sur l'envergure, la complexité et les risques des programmes visés.
 3. Investir les ressources appropriées dans la fonction d'évaluation.
- Mettre en œuvre (sur une période de cinq ans) des plans d'évaluation ministériels.
 - Les plans serviraient à diriger l'application d'un large éventail d'outils conçus en fonction du risque, de l'étendue et des répercussions.
- Introduire le Plan d'évaluation du gouvernement du Canada qui unit les plans ministériels et donne les lignes directrices des examens horizontaux.



Objectif de la politique proposée – Préciser la responsabilité et la gouvernance

Propositions relatives à la politique :

- Les évaluations visent à étayer les prises de décisions en matière de gestion.
- Les administrateurs généraux et leur équipe sont les principaux utilisateurs (c'est-à-dire qu'ils en contrôlent et en assurent l'usage).
- Le comité ministériel d'évaluation examine les rapports pertinents.
- Définir les rôles et les responsabilités du chef de l'évaluation :
 - Transmettre immédiatement les résultats de l'évaluation aux administrateurs généraux.
 - S'assurer que les nouvelles initiatives en matière de dépenses sont axées sur les résultats (c'est-à-dire, l'attribution).
 - S'assurer que l'information recueillie dans le cadre des évaluations est transmise afin de faciliter la gestion des dépenses (c'est-à-dire, la répartition).



Objectif de la politique proposée – Préciser le lien avec la mesure du rendement

Rôle de l'évaluation :

- Examiner les stratégies d'évaluation du rendement prévues à la structure de la gestion des ressources et des résultats de l'organisation.
- Examiner les stratégies d'évaluation continue du rendement, y compris les CGRR et les dispositions sur le rendement des documents du Cabinet des ministres, et donner des conseils à cet égard.
- Analyser les critères d'évaluation du rendement de chaque ministère.
 - Divulguer chaque année les résultats de l'évaluation du rendement des programmes.
 - Organiser chaque année des réunions avec les comités d'évaluation ministériels afin de transmettre de l'information sur les résultats des activités d'évaluation du rendement.

Il incombe aux gestionnaires de programmes d'évaluer régulièrement le rendement.

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'évaluation continue du rendement.
- Consulter les chefs d'évaluation quant aux stratégies d'évaluation du rendement associées aux dépenses nouvelles ou courantes des programmes.



Renforcer les RMR – Intégrer les données tirées des évaluations

- L'évaluation est une source essentielle de renseignements crédibles et neutres sur la pertinence, le succès et la rentabilité des programmes et des politiques.
 - Améliorer les RMR grâce à l'intégration des résultats tirés des évaluations.
 - Dresser un portrait complet des antécédents de rendement.
- Transmettre l'information recueillie dans le cadre des évaluations quant aux dépenses directes liées aux programmes (sur une période de cinq ans).
 - Accompagnée d'un lien étroit à l'AAP.
- Il est fondamental de consulter les unités d'évaluation.
 - Pouvoir prodiguer des conseils sur les RMR et y transmettre des données.